

# Sommaire

## 1 MA RETRAITE SELON MON STATUT page 6

- Mes droits en fonction de mon statut professionnel

## 2 MA RETRAITE AU CAS PAR CAS page 36

- Mes droits en fonction de mon parcours

## 3 MA RETRAITE À LA CARTE page 44

- Organiser mon départ à la retraite

## 4 MA RETRAITE, BOÎTE À OUTILS page 52

- Bien préparer ma retraite page 52

- Années d'envoi des documents page 54

- Lexique page 55

- Répertoire, adresses utiles page 59

**À SAVOIR** vous donne accès à une information complémentaire.

**ATTENTION** attire votre attention sur un point particulier.

**INFORMATION** vous renvoie aux adresses qui vous sont utiles dans vos démarches.

## Retraites à la française

# Une diversité de régimes

Le système de retraite français se caractérise par une grande variété de régimes. Il existe en effet des régimes différents pour les salariés du secteur privé, les salariés du secteur public, les fonctionnaires, les professions libérales, les artisans, les commerçants et les agriculteurs non salariés. Il existe également des régimes dits "spéciaux", qui permettent de prendre en compte la diversité des situations et des groupes professionnels.

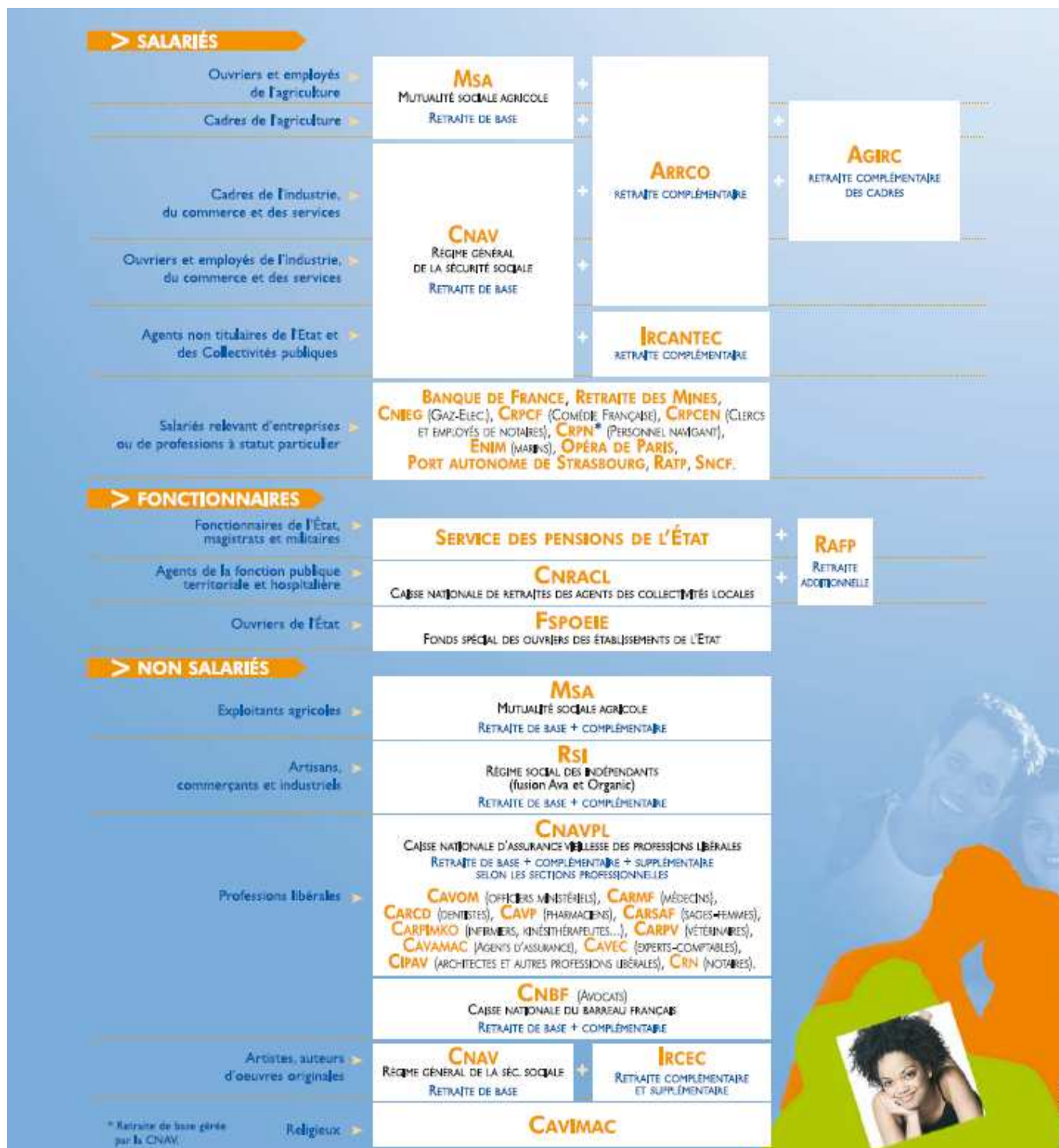
Ces régimes sont gérés par 36 organismes de retraite, auxquels sont obligatoirement rattachées toutes les personnes qui exercent une activité professionnelle. Certains organismes gèrent à la fois la retraite de base et la retraite complémentaire, d'autres ne gèrent que l'un ou l'autre des deux étages de la retraite.

Ce guide est conçu pour répondre aux principales questions que se pose tout futur retraité : quand partir à la retraite ? Comment calculer sa durée d'assurance ? Comment calculer sa pension ? Quelles sont les démarches à accomplir pour faire valoir ses droits à la retraite ?

Il ne prétend pas être exhaustif. Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre caisse de retraite.

Bonne lecture !

# Le panorama des régimes de retraite



# Principes communs de fonctionnement

- Un financement selon le mécanisme de la répartition

Si les règles de la retraite sont différentes entre les régimes, elles reposent toutes sur le principe de la répartition. Cela signifie que les cotisations perçues auprès des actifs une année donnée servent à payer les pensions des retraités au cours de la même année.

La répartition crée une solidarité entre les actifs et les retraités, entre les plus jeunes et les plus anciens. On parle alors de solidarité intergénérationnelle.

- Une assurance collective et obligatoire

Collective et obligatoire, la retraite a été mise en place pour garantir à tout assuré des ressources après la cessation de son activité professionnelle. Les cotisations sociales sont proportionnelles aux revenus du travail (salaires, traitements, revenus professionnels) et les prestations dépendent des cotisations versées.

- Une forte dimension sociale

Ceux qui ne peuvent pas cotiser, par exemple à cause du chômage, de la maladie, d'un congé maternité, acquièrent tout de même des droits à la retraite pour ces périodes d'inactivité involontaire.

Cette dimension sociale conduit également à attribuer des avantages spécifiques aux assurés ayant élevé des enfants ou à garantir un montant minimum de retraite de base.

- Une solidarité entre les groupes professionnels

La solidarité joue entre différents régimes ou organismes de retraite, pour compenser les disparités démographiques lorsque les cotisants ne sont plus assez nombreux pour payer les retraites. Elle permet de maintenir le niveau des retraites de tous les assurés.

## Mots clés

Voici quelques termes à connaître avant de commencer votre lecture.

### DÉCOTE ET SURCOTE

La décote est une diminution du taux de liquidation de la retraite de base ou pour les fonctionnaires, une minoration du montant de leur pension. Elle s'applique lorsqu'un assuré choisit de partir en retraite avant d'avoir atteint la durée d'assurance totale nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein. Cette diminution du taux est définitive.

La surcote est la majoration appliquée au montant de la future retraite de base d'un assuré âgé de 60 ans au moins et qui choisit de continuer à travailler, alors qu'il a atteint la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

### DURÉE D'ASSURANCE

Total des trimestres validés. La durée d'assurance sert de base au calcul de la retraite. La durée d'assurance totale (c'est-à-dire tous régimes confondus) sert notamment à déterminer le taux de calcul de la retraite (voir aussi "taux plein").

### POINT DE RETRAITE

Dans les régimes par points (en général les régimes de retraite complémentaire), le versement des cotisations donne droit, chaque année, à l'attribution d'un certain nombre de points. La pension sera égale au nombre de points obtenus multiplié par la valeur du point en vigueur lors du départ à la retraite.

### TAUX DE LIQUIDATION

Le taux de liquidation est le taux pris en compte pour le calcul de la pension. Il s'applique au salaire ou revenu annuel Moyen dans les régimes de retraite de base ou au traitement indiciaire du fonctionnaire. Le taux maximum est également appelé « taux plein ».

### TAUX PLEIN

Taux maximum de calcul d'une retraite de base, pour un assuré justifiant de la durée d'assurance nécessaire, tous régimes confondus. Pour les régimes de base des salariés du privé, des artisans et des commerçants, par exemple, le

taux plein est de 50%. Ce taux est appliqué au salaire ou revenu annuel moyen. La durée nécessaire pour obtenir le taux plein est de 160 trimestres (soit 40 ans) pour tous en 2008. À partir de 2009, elle devrait augmenter d'un trimestre par an pour chaque nouvelle génération arrivant à l'âge de 60 ans. Elle atteindra ainsi 41 ans (164 trimestres) en 2012, pour la génération née en 1952.

### TRIMESTRE

Unité de décompte de la durée d'assurance, utilisée dans la plupart des régimes de retraite de base. Quatre trimestres maximum peuvent être validés par année civile.

### A SAVOIR

D'autres termes sont définis dans le lexique, page 55.